

## Juifs de France : la tentation du départ

► Les attentats des 7, 8 et 9 janvier devraient accentuer la tendance au départ des juifs français en Israël, de plus en plus nombreux à faire leur « alya »

► Selon les chiffres de l'Agence juive, ils étaient 7 231 en 2014 contre 3 293 en 2013. Si une partie, indéterminée, revient, le malaise est bien réel

► Traumatisés par l'attaque de l'Hyper Cacher, certains dépeignent un pays qui leur est devenu inhospitalier, surtout s'ils sont pratiquants

► « Face à l'antisémitisme, le choix du départ doit rester personnel », la tribune de Maurice Lévy. Au Royaume-Uni, des juifs s'interrogent sur leur avenir

► En Tchétchénie et en Iran, des manifestations anti-« Charlie ». Des intellectuels musulmans s'unissent contre la terreur

FRANCE ET DÉBATS → LIRE P. 3, 7 ET 12

## Cuba : « La fin d'un interminable cauchemar »

► L'écrivain Leonrado Padura raconte pour *Le Monde* les espoirs des Cubains après le rapprochement avec les États-Unis  
► Nouvelle étape du réchauffement des relations, la secrétaire d'État adjointe américaine se rend à La Havane mercredi

→ LIRE PAGES 6 ET 14-15



Dans une rue de La Havane, le 19 décembre 2014. ALEXANDRE MENECHINI/REUTERS

**ÉCONOMIE**  
LE FMI ALERTE SUR LA CROISSANCE DES PAYS ÉMERGENTS

→ LIRE CAHIER ÉCO P. 3

**FRANCE**  
ENQUÊTE SUR DES VIOLENCES POLICIÈRES À CALAIS

→ LIRE PAGE 10

**CULTURE**  
HOUELLEBECQ SORT DE SON SILENCE

→ LIRE PAGE 21

**ÉDITORIAL**

**UKRAINE : LE « NIET » DU KREMLIN À L'EUROPE**

→ LIRE P. 24 ET L'ENTRETIEN AVEC M. POROCHENKO P. 2

### MÉDIAS

**RISS : « TOUT LE MONDE N'EST PAS OBLIGÉ D'AIMER "CHARLIE" »**

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEXANDRE PIQUARD

Riss « va mieux », même s'il a encore le bras en écharpe à cause de la balle qui l'a blessé le 7 janvier dans l'attaque mortelle à *Charlie Hebdo*. À la veille de sa sortie de l'hôpital, mardi 20 janvier, le dessinateur raconte au *Monde* comment, depuis l'attentat, il a vécu les événements, entre son angoisse que des tueurs viennent « achever » les rescapés et le réconfort apporté par le soutien massif à *Charlie Hebdo*. Malgré les doutes et l'hécatombe, il confie son envie de poursuivre le travail et de « réinventer le journal ».

Directeur de la rédaction depuis 2009 aux côtés du directeur Charb, assassiné le 7 janvier (tous deux étaient aussi actionnaires principaux), Laurent Sourisseau, 48 ans, se dit prêt à « diriger le journal », mais pas « seul ». « C'est la dynamique collective qui donnera la direction », affirme-t-il.

« Il faut transformer cette épreuve en quelque chose de créatif. Ce n'est pas évident », estime le dessinateur, qui dit aussi entendre les « voix dissonantes » autour de la mobilisation « Je suis Charlie ».

→ LIRE LA SUITE DANS LE CAHIER ÉCO P. 7

### LE REGARD DE PLANTU

**RÉTOUR À LA VIE : un nouveau cœur artificiel**



**« Foxcatcher », film virtuose et glaçant**

CULTURE

S'inspirant d'un fait divers qui mit aux prises l'héritier de la firme américaine DuPont et un champion olympique de lutte, le cinéaste Bennett Miller livre un film inquiétant d'une grande beauté plastique. Porté par l'acteur Steve Carell, *Foxcatcher* pose un regard rétrospectif et terriblement déabusé sur la fin de l'ère reaganienne, comme un miroir inversé des *success stories* de l'époque. À voir également, les autres sorties cinéma de la semaine : *Listen Up Philip*, *Discount* et *Une merveilleuse histoire du temps*.

→ LIRE PAGES 18 À 21

ELLEBAH présente

**“DRÔLE ET CITOYEN”**  
RTL

“DANS LA VEINE DE THE FULL MONTY”  
LE 2009

★★★ STUDIO CINE LIVE    PRIX DU PUBLIC FESTIVAL D'ANGOULÊME    ★★★ PREMIÈRE

**DISCOUNT**  
un film de LOUIS-JULIEN PETIT

OLIVIER BARTHELEMY    CORINNE MASIERO    PASCAL DEMOLON    SARAH SUÇO    M'BAREK BELKOUK    ZABOU BREITMAN

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

3 Rue99    PREMIERE    Direct.Matin    alj

# Une enquête dénonce la violence policière à Calais

L'organisation Human Rights Watch a recueilli des témoignages de migrants faisant état de coups répétés

**D**imanche 11 janvier, la France acclamait sa police, endeuillée dans les attentats des jours précédents. Aujourd'hui, une des principales associations internationales de défense des droits de l'homme, Human Rights Watch, dénonce les violences des forces de l'ordre envers les populations de migrants en attente d'un passage pour la Grande-Bretagne à Calais (Pas-de-Calais).

« En novembre et décembre 2014, j'ai réalisé des entretiens longs avec quarante-quatre migrants dont trois mineurs, explique Izza Leghtas, chercheuse pour l'organisation. Dix-neuf m'ont déclaré avoir été maltraités au moins une fois par la police. Une maltraitance pouvant notamment signifier un passage à tabac. Huit avaient eu un membre cassé et vingt et un, dont deux enfants, avaient été aspergés de gaz. » Son travail n'a rien de statistique. Mais il confirme ce que chaque visiteur entend dès qu'il se rend sur un campement du Calais où vivent 2 200 personnes.

Le Monde a pu le vérifier lors de ses deux derniers reportages. Mercredi 14 janvier, dans le campement installé sur le site de l'usine Tioxide, Eifanka, un jeune Pakistanais, ouvre la conversation sur sa jambe cassée « par les coups de policiers », dit-il. Si aujourd'hui sa fracture est guérie, il lui reste l'incompréhension. « Pourquoi m'ont-ils frappé alors que je ne faisais rien ? Je n'essayais même pas de passer. Comment acceptez-vous cela, vous les Français ? », s'interroge cet ex-étudiant en sciences politiques.

Lors de notre visite précédente, le 17 décembre 2014, c'est de « gavage » qu'il était question sur le campement qui jouxte le supermarché Leader Price. Un boulanger avait donné un surplus de pain, déposé à l'entrée de la « jungle ». Une nourriture détruite à coups de gaz lacrymogène, selon des migrants. Une bénévole de Médecins du monde, Nadine Rubanleu, n'est pas étonnée : « Parfois, c'est dans la rue, parfois, c'est en essayant de passer qu'ils sont gazés ou frappés. » L'humiliation qui la révolte le plus, c'est « ces hommes et ces femmes lâchés pieds nus, chaussures confisquées,

**Aziz, un Afghan, rapporte avoir été brutalisé alors qu'il essayait de capter du Wi-Fi dans la rue**

au milieu de nulle part, après avoir été pris en train de monter dans un camion ».

Izza Leghtas se dit, elle, « bouleversée » par son enquête, « vraiment secouée par ce [qu'elle a] pu entendre ». Les témoignages qu'elle a recueillis mêlent petites et grandes violences.

## A coups de bottes

Salamou, un Erythréen, lui a confié une histoire proche de celle vécue par Eifanka. Il a raconté à la chercheuse ce qu'il lui est arrivé le soir du 25 novembre : « Je marchais normalement quand trois policiers sont sortis de leur camionnette et m'ont frappé à coups de bottes et de matraque. » Izza Leghtas a pu constater des blessures sur son visage.

Aziz, un Afghan, a lui, rapporté avoir été violenté alors qu'il essayait de capter du Wi-Fi dans la rue. « Quand les policiers sont arrivés, j'ai commencé à courir. Ils m'ont poussé au sol (...). J'étais par terre, ils m'ont aspergé [avec du gaz lacrymogène] et quand je me suis retourné ils m'ont frappé. J'avais du sang sur le visage, sous mon œil, sur mon nez et le genou. »

A Calais, près de 400 représentants des forces de l'ordre patrouillent jour et nuit. Le commissariat en compte 200, auxquels s'ajoutent 150 gendarmes et gardes mobiles mais aussi 35 CRS, explique le préfet, Denis Robin. Interrogé sur ces violences, il juge que « ces témoignages ne sont pas une preuve, parce qu'ils ne sont pas circonstanciés ». Et d'expliquer : « J'estime que ces accusations contre le travail des forces de l'ordre sont très graves. Si violences il y a eu, elles doivent déboucher sur un dépôt de plainte. Or, à ma connaissance, aucune plainte n'a été déposée par des migrants à Calais. »

Mardi 20 janvier, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a regretté dans un communiqué



Face à face entre migrants et forces de l'ordre, en septembre 2014 à Calais. OLIVIER JOBARD/MYOP

que Human Rights Watch « n'ait pas pris la peine de vérifier les allégations dont elle fait état ». L'entourage du ministre rappelle qu'« il existe trois voies de contrôle et que des enquêtes sont ouvertes à chaque fois que des faits remontent. L'inspection générale de la police nationale peut être directement saisie sur son site, y compris par les associations. Le procureur de la République peut aussi être prévenu, comme le Défenseur des droits. »

En 2012, déjà, les violences dénoncées par les associations étaient contestées par la hiérarchie policière. Pourtant, le Défenseur des droits avait donné raison aux plaignants dans un rapport du 13 novembre 2012. « Au regard de la multiplicité des témoignages recueillis et malgré les dénégations des fonctionnaires, le Défenseur des droits estime que ces faits sont avérés », écrivait Dominique Baudis. La situation est-elle différente aujourd'hui ?

Pour Clémence Gautier-Pongelard, juriste à la plate-forme de

service aux migrants (PSM), « le sujet des violences policières affleure très souvent alors qu'on parle d'autre chose et sans qu'on pose aucune question à ce sujet. Nous incitons les victimes à porter plainte. En les prévenant que c'est difficile », raconte la jeune femme.

Cette dernière accompagne les migrants les plus déterminés. « Il y a quelques temps, après des violences contre des migrants, une main courante a par miracle été acceptée, ce qui n'est pas souvent le cas. Mais, en représailles, les forces de

l'ordre ont bloqué le parking près de cette jungle et les passages pour la Grande-Bretagne ont été impossibles durant quelque temps... La plupart reculent au moment de faire la démarche, car ils savent que c'est la parole d'un policier contre celle d'un migrant, se désole la juriste. Et aucun n'a envie de se retrouver en rétention administrative. »

## « Violences individuelles »

Depuis qu'il travaille comme bénévole pour la plate-forme téléphonique consacrée uniquement

aux violences, où se relaient une dizaine de personnes qui veulent rester anonymes, Youri estime enregistrer « chaque semaine entre dix et trente appels. Nous avons des cas de figure très différents, mais le gavage comme les coups sont des grands classiques. Depuis deux mois, cela s'accroît à nouveau », regrette le jeune homme.

Depuis l'observatoire que constitue l'Auberger des migrants, une association qu'il a créée en 2008, Christian Salomé estime que « si la très grande majorité des policiers font parfaitement leur travail, on ne peut pas nier que des violences individuelles sont commises. Cela avait déjà été le cas en 2011 et s'était calmé après le rapport sévère du Défenseur des droits. » Ce dernier estimait d'ailleurs dommage que les auteurs de ces actes ne soient pas identifiables et craignait que cela ne fasse « rejaillir sur l'ensemble des fonctionnaires les comportements de certains ». ■

MARYLINE BAUMARD

## L'accueil de nuit ouvert en raison du froid

En raison du grand froid attendu, l'accueil de nuit des migrants a été ouvert à Calais, lundi 19 janvier, par décision préfectorale. Le bâtiment de mise à l'abri de la rue Clément-Ader, un ancien centre aéré, restera ouvert pour une période indéterminée. Il permet d'accueillir plus de 500 migrants, mais n'est accessible que lorsque le thermomètre descend fortement. La semaine précédente, le préfet l'avait déjà ouvert pour une nuit, du 14 au 15 janvier, pour cause de tempête. C'est cette même nuit que la barrière anti-intrusion construite sur le port de Calais pour prévenir l'embarquement de migrants s'est effondrée sur 300 mètres.

## L'HISTOIRE DU JOUR

### Une « scène d'orgie » trop politique au CHU de Clermont

**L**es fresques des salles de garde de hôpitaux n'ont jamais été réputées pour leur raffinement, leur subtilité ou même le respect qu'elles témoignent aux femmes. Celle qui ornait la salle de l'internat du CHU de Clermont-Ferrand ne dérogeait à aucun de ces critères de l'art carabin. Elle a suscité, lundi 19 janvier, un intérêt jusque-là inédit pour ce type d'œuvre. Sur la fresque, dont la photo a été diffusée samedi sur la page du groupe Facebook « Les médecins ne sont pas des pigeons », on voit les super-héros Flash, Superman, Batman et Superman, en plein acte sexuel sur Wonder Woman, en partie dénudée. Une « scène d'orgie », selon l'Intersyndicat national des internes. Des bulles de texte avaient été récemment ajoutées, faisant sans autre personnages : « Tiens, la loi santé !!! », « Prends-la bien profond ! » ou « Tu devrais t'informer un peu ! ». Une manière d'assimiler le personnage central à la ministre de la santé, en conflit avec les syndicats de médecins sur la future loi santé.

Pour l'association Osez le féminisme !, qui a dénoncé dimanche l'existence de cette œuvre murale, cette représentation d'un « viol collectif » constitue « une menace misogynne » en direction de la ministre de la santé, Marisol Touraine. « C'est inacceptable », faisait-on valoir, lundi, dans l'entourage de cette dernière, où l'on jugeait la fresque révélatrice d'une « radicalisation des attaques » dont Mme Touraine pouvait faire l'objet sur les réseaux sociaux.

Dans la journée, le conseil national de l'ordre des médecins a condamné « fermement et sans réserve la réalisation et la diffusion » de cette fresque. La direction du CHU a de son côté annoncé des suites « disciplinaires, voire judiciaires ».

En fin d'après-midi, M<sup>e</sup> Jean-Sébastien Laloy, l'avocat du syndicat des internes de Clermont-Ferrand, annonçait que les bulles avaient été ôtées et déjà été « enlevées » et que la fresque, qui existait depuis une quinzaine d'années, serait « intégralement recouverte de peinture mardi ». ■

FRANÇOIS BÉGUIN

## Un plaider-coupable pour les affaires financières

Le président du tribunal de Paris a proposé, lundi 19 janvier, « une révolution culturelle »

**L**es audiences solennelles, qui s'égrènent en début d'année judiciaire, accouchent le plus souvent d'un vœu pieux et d'une coupe de champagne, après l'inévitable constat de la (réelle) pénurie d'effectifs et de l'excellence de l'équipe, qui sublime les épreuves pour faire avancer la machine judiciaire.

La rentrée solennelle du tribunal de grande instance de Paris, lundi 19 janvier, a tranché avec la routine : après un beau et grave discours du procureur, François Molins, sur les attentats, et celui d'Eliane Houlette, procureur nationale financier, sur la corruption « qui creuse les inégalités », le président, Jean-Michel Hayat, a proposé « une véritable révolution culturelle ». Il propose un « plaider-coupable » dans les affaires financières, pas à l'américaine, mais plus vraiment à la française.

L'idée est venue lors d'une réunion du président, installé à Paris en 2014, avec les juges d'instruction du pôle financier. « Tous m'ont fait part de leur perplexité face à une réponse pénale qui intervient cinq ans, sept ans, voire

dix ans, après la date des faits, a dit Jean-Michel Hayat, compte tenu des batailles de procédures, de la complexité des investigations, de la sophistication des circuits de fraude. »

Une disposition du code de procédure pénale, peu utilisée depuis qu'elle a été instaurée par la loi du 13 décembre 2011, offre pourtant une alternative intéressante. Si le mis en examen reconnaît les faits et donne son accord, un juge d'instruction peut renvoyer l'affaire au procureur qui lui propose un plaider-coupable – une « comparution préalable sur reconnaissance de culpabilité » (CRPC). Il y a des conditions : il faut l'accord de toutes les parties – du mis en examen, de la partie civile et du parquet – et la CRPC doit intervenir dans les trois mois après l'ordonnance du juge d'instruction.

La procédure a des avantages. Pour le mis en examen, personne physique ou morale, il n'y a pas à attendre des années avant d'être jugé ; la sanction peut être rapide et négociée avec le procureur. Pour les victimes ensuite, qui peuvent espérer obtenir bien plus tôt des

dédommagements ; pour le juge d'instruction enfin, qui débarrasse son dossier des éléments inutiles à la poursuite de son enquête.

## Accord de principe

« Cette piste de travail a immédiatement suscité l'adhésion du parquet de Paris et de celle du parquet national financier, s'est félicité le président. Quant au barreau de Paris, dont la position était déterminante pour pouvoir s'engager véritablement dans cette voie, j'ai pu relever avec satisfaction un accord de principe assorti d'aucune réserve. » L'assemblée générale des magistrats, enfin, a trouvé l'idée bonne, à condition que ces affaires restent rattachées aux chambres correctionnelles spécialisées, et non à un magistrat chargé de toutes les CRPC, « pour éviter toute distorsion de jurisprudence ».

L'innovation va faire grincer des dents. Le plaider-coupable est monnaie courante aux Etats-Unis, et un procès criminel peut s'arrêter net – ou ne pas avoir lieu – en cas d'accord entre l'accusé et l'accusation, si l'une des deux par-

ties sent ses arguments s'effondrer et préfère négocier. Jean-Michel Hayat aurait-il absorbé trop de séries américaines ? « Assurément non », a répondu le président. C'est bien le magistrat instructeur, au terme d'une information complexe, face à une reconnaissance explicite de la responsabilité pénale, qui décidera en toute indépendance de renvoyer un ou des prévenus en jugement selon la procédure de plaider-coupable. »

A la différence des Etats-Unis, ce seront donc deux magistrats du siège, statutairement indépendants, qui contrôleront la procédure : le juge d'instruction, qui la lancera et pourra faire consigner l'amende éventuelle, et un juge chargé de la comparution préalable sur reconnaissance de culpabilité qui homologuera le choix du procureur, lors d'une audience publique, dans la salle habituelle, et pas dans le secret d'un cabinet. Jean-Michel Hayat s'est (auto) félicité, « dans une actualité douloureuse », d'avoir décidé « une juridiction en mouvement, décidée à innover ». ■

FRANCK JOHANNES